

4 JANUARY 1983 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION DES VOEUX AUX BUREAUX DES ASSEMBLÉES, PARIS, PALAIS DE L'ÉLYSÉE, MARDI 4 JANVIER 1983.

[Télécharger le .pdf](#)

Messieurs les présidents,

- Mesdames et messieurs,

- Les voeux que j'exprimerai sont d'abord des voeux personnels adressés à chacun d'entre vous, comme à chacune et à chacun de ceux qui participent à la vie de nos institutions et que je rencontre en ces journées comme il est de tradition. Ce sont les voeux que l'on peut et que l'on doit faire pour que, dans une vie toujours difficile, assaillie par les peines et les risques, et parfois récompensée par les joies, chacun trouve sa chance d'être, en 1983, du côté du bonheur personnel, autant qu'il est possible. Les enfants que l'on a, quand on en a, le foyer dont on dispose, quand on en dispose, les soucis personnels, l'équilibre de la santé, tous les problèmes moraux, psychologiques ou spirituels qui se posent à tout homme devant les problèmes de la vie, de la mort, de la souffrance, de la société, de l'univers, tout cela mérite bien qu'on s'y arrête pendant quelques instants, ensemble, car je suis assuré que vous êtes nombreux à vous interroger vous-mêmes dans le secret de vos consciences ou bien quand votre vie vous en laisse le loisir.

- Ce sont les voeux que je forme pour vous. Pour vos familles, vos amis, vos organisations ou les cercles dans lesquels chaque individu trouve à s'accomplir.\

Dans une démocratie comme la nôtre, il faut que les assemblées représentatives puissent exercer leurs fonctions conformément à ce que la République nous a enseigné depuis plus d'un siècle et quelle que soit la marque d'un régime particulier. Ce qui est vrai, c'est qu'il n'est pas de démocratie sans un exécutif disposant du pouvoir de se faire écouter, obéir, et ayant pour devoir d'interpréter le plus fidèlement possible la volonté des citoyens qui l'ont choisi. Il n'est pas de démocratie, non plus, sans un pouvoir parlementaire qui soit le plus souvent l'expression conjuguée des besoins, des aspirations, des pensées, des choix, des préférences. Enfin il n'est pas de démocratie sans un pouvoir judiciaire £ ce n'est pas le lieu d'en parler, bien que nous ayons alors, cette fois-ci, ensemble, à en préserver l'indépendance.

- Ce pouvoir parlementaire exercé d'une façon directe par les deux assemblées qui composent le Parlement, et d'une autre façon par le Conseil économique et social qui ne manque pas de fournir avec bonheur des avis à l'exécutif, et bien ce pouvoir-là doit être en quelque sorte constamment remis en question pour veiller à ne pas dévier de l'objet qui lui a été fixé. Cette variation est inévitable. Tantôt, c'est ce pouvoir "législatif" qui l'emporte sur les autres, tantôt c'est l'autre pouvoir qui l'emporte sur le premier - enfin, le premier dans la chronologie de mon discours, car il n'en est pas vraiment le premier dans l'ordre des hiérarchies. Comment vivre ensemble ? Pendant longtemps, j'ai pensé que l'exécutif l'emportait à l'excès. Et pourtant, j'ai vécu une autre époque où j'étais moi-même parlementaire et où je pensais que c'était le pouvoir délibérant qui l'emportait à l'excès. Ces deux expériences que j'ai pu connaître dans ma propre vie publique m'ont toujours fait considérer qu'il était sans doute possible d'imaginer une heureuse harmonie, de bons ajustements, entre ces tentations naturelles de toute société. Je ne sais pas si nous y parvenons £ en tout cas, il faut y travailler.\

J'ai très vivement souhaité que le Parlement pût retrouver un rôle plus actif dans la vie nationale. A entendre l'écho de vos tumultes, j'ai le sentiment d'avoir été entendu. Mais, au-delà du tumulte, il faut reconnaître le travail sérieux et considérable que représentent la discussion et l'élaboration d'une centaine de lois. Enorme labeur compte-tenu de la masse d'amendements, de la lenteur des procédures, accélérées, il est vrai, au-cours de ces derniers temps au détriment de l'une des deux assemblées. Il faudra veiller à l'avenir à harmoniser davantage le pas de l'une et de l'autre. Ce qui est vrai, c'est que j'ai le sentiment que le Parlement joue un rôle réel correspondant à la définition qui figure dans nos textes fondamentaux.

- Quant au Conseil économique et social, je ne sais si, autant que j'en ai exprimé le souhait, il est saisi ou, si autant que je le souhaite, le dialogue s'organise avec le pouvoir exécutif. Je pense que monsieur le

président `Gabriel Ventejol`, qui vient de s'exprimer, n'aurait pas manqué de me le rappeler. Il l'a d'ailleurs fait dans certaines circonstances pour que le lien reste étroit avec le pouvoir exécutif.\

Il est vrai, monsieur le président du Sénat, `Alain Poher`, qu'au-cours de ces derniers dix-huit mois, l'afflux des projets de loi a posé certains problèmes. Mais nous avons à faire à une majorité nouvelle, différente, écartée pendant plusieurs décennies des responsabilités du pouvoir et qui était, elle-même, porteuse d'une série de projets qu'il était bien normal de voir débattre dans les délais les plus brefs. Tout cela a exigé un nombre de sessions dépassant de loin ce qui est prévu par la Constitution et, comme vous le disiez aussi à l'instant, le recours à des procédures d'urgence, qui ne permettent pas à l'assemblée du Palais du Luxembourg de disposer de tout le temps nécessaire à une réflexion approfondie.

- J'espère que cette période s'achève. En effet je ne veux pas que les sessions extraordinaires finissent par prendre le pas dans nos institutions. Ce serait une déformation qui toucherait au fond de notre Constitution. Certes on peut admettre que de temps à autre, à la demande soit des parlementaires, soit de l'exécutif, il faille ajuster le tir sur le sujet d'actualité brûlante. Mais depuis dix-huit mois, pour les raisons que je viens de formuler, les parlementaires, tout au moins ceux d'entre eux qui respectent consciencieusement le devoir de présence au Parlement, ont dû trop souvent consacrer la totalité de leur temps actif aux travaux de leur assemblée, et cela au détriment de l'autre partie, également importante, de leurs fonctions, qui est d'être au contact de leurs électeurs.

- Donc, je souhaite - je l'ai dit au chef du gouvernement `Pierre Mauroy` et je le répète assez souvent - que l'on ne voie plus ces sessions extraordinaires se multiplier. Il faudra peut-être encore six mois ou un peu plus, pour que le Parlement retrouve un rythme normal de travail. Le Sénat a débattu au-cours de ces derniers mois, plus qu'il ne le faisait auparavant £ il a été admis davantage dans le domaine de la politique proprement dite puisque désormais il peut, ce dont il était privé précédemment, débattre avec l'exécutif dans-le-cadre de la séance mensuelle de questions au gouvernement. J'ai éprouvé un plaisir particulier à accorder à votre assemblée ce droit de débattre, qu'elle a souvent refusé à l'exécutif. Nous sommes, pour l'instant au stade de l'échange de services ! Votre assemblée reste encore redevable, ce qui me réjouit pour les mois à venir ! Je connais la qualité de vos débats, j'ai d'ailleurs participé à votre assemblée autrefois - j'en garde un bon souvenir - et l'âge venu, puisque j'étais sénateur dans ma jeunesse, j'imagine fort bien ce que l'on peut obtenir d'une assemblée comme la vôtre.\

A l'Assemblée nationale, les échos me disent qu'en dépit de vivacité des passions, le démarrage depuis le début de cette législature a laissé la place à une relation meilleure entre les hommes, qui ont appris à se connaître, ainsi qu'à un meilleur usage des procédures. Si, au Parlement, il n'y avait pas de grandes querelles nationales, on se demande où elles auraient lieu. Et s'il n'y avait pas de grande querelle nationale, on se demande ce que nous ferions alors. Ou alors, il suffirait d'avoir un Président de la République. Si d'autre y ont pensé, ce n'est pas mon cas.

- L'Assemblée nationale, pour laquelle j'ai toujours une certaine nostalgie, a représenté pour moi, dans de nombreuses circonstances, une possibilité, par-dessus les divisions ou les choix fondamentaux, de nouer des relations auxquelles je suis d'ailleurs resté fidèle depuis ces derniers dix-huit mois, avec des adversaires politiques qui savaient bien ce que c'est l'harmonie dans une démocratie. Chacun doit affirmer avec vivacité, son point de vue. Je n'y ai jamais manqué. Mais il faut aussi savoir qu'en face se trouvent des individus, des groupes sociaux dont il faut tenir le plus grand -compte, c'est-à-dire qu'il convient de traiter avec respect.\

Quant à vous, membres du Conseil économique et social, qui représentez d'une façon plus directe les grands intérêts des différents groupes socio-professionnels, vous continuerez d'être pour nous ce que votre nom implique, c'est-à-dire les conseillers, les donneurs d'avis, non les donneurs de leçons que vous ne prétendez pas être, mais d'avis indispensables à la compréhension de la complexité des problèmes et des situations que vous vivez chaque jour au contact de vos mandats. Comment en effet, pourrait-on traiter des problèmes qui touchent à la vie quotidienne des citoyens si l'on n'entendait pas l'avis de ceux qui, chaque jour, expriment la volonté de ces groupes réunis sous leur autorité ?

- Messieurs les présidents, mesdames et messieurs, je vous remercie de vos vœux. Comme vous le voyez, bien que ma journée soit chargée, je ne suis pas particulièrement pressé de vous quitter, parce qu'à l'écho des paroles rituelles peut parfois se mêler l'expression d'une vérité ressentie. Nous sommes des représentants du peuple, femmes, hommes connaissant le -prix de la vie, son poids, ses risques.

Nous sommes d'abord des patriotes qui aiment leur patrie et qui sauront montrer quand il le faudra, comme certains d'entre eux ont su le montrer dans les périodes difficiles, qu'ils l'aiment avant même de répondre à leurs aspirations personnelles. Vous êtes tous, au même titre les bienvenus, et mes voeux vont vers vous de la même façon, qui que vous soyez, parce que vous êtes une large part de la France.\